



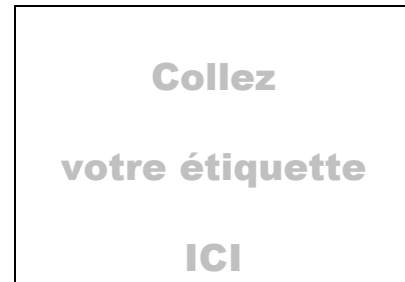
CLUB CANIN YONNAIS

Affilié à la Société Canine de Vendée
Habilitation CUNCBG/Société Centrale Canine n°HA0565
Agility - Education - Obéissance - Ring - Sauvetage à l'Eau



Concours : Ring, les 03-04 mars 2012

Juge : M. Guy Allart
Hommes Assistants :
M. Kevin Allart (II)
M. Olivier DOLTAIRE (II)
Remplaçant :
M. Emmanuel GIRAUD (II)



Demande D'engagement

Nom et affixe du chien :

Race (ou type pour le CSAU) :

N° de carnet de travail : N° de licence :

N° de LOF : N° de Tatouage :

Né (e) : Sexe :

Nom et Prénom du Conducteur :

Nom et Prénom du Propriétaire :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Club : S.C.Régional :

CSAU (par le propriétaire) **Brevet** **1** **2** **3**

A JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT :

- 3 étiquettes (2 sur leur support - 1 collée sur l'inscription),
- Le règlement de l'engagement : 15€ par épreuve, 25€ pour CSAU + Brevet, par chèque au CCY
- La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 1^{ère}me (CSAU) ou 2^{ème}me catégorie, la photocopie du certificat de stérilisation pour les chiens de 1^{ère}me catégorie (CSAU)
- Pour les CSAU, la photocopie du certificat de naissance (ou pedigree) pour les chiens inscrits au LOF ou la photocopie de la carte de d'identification pour les chiens non LOF (NB : pour le passage du CSAU, le carnet de travail est souhaitable).
- L'autorisation parentale pour les mineurs (conducteurs Ring de plus de 14 ans),
- Une enveloppe timbrée ou votre adresse email pour la confirmation de l'engagement.

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie II) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n°99-5 du 6 janvier 1999 et n°2008-582 du 20 juin 2008.

Les chiens essorillés, nés après le 28 août 2008, ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Signature du Président et Cachet du Club :

Signature du Conducteur :

A faire parvenir pour le 24 février à : Mr GIRAUD Emmanuel
06 Bd André Malraux 85170 BELLEVILLE SUR VIE